



GUIDE DE LA RENTRÉE

Édition 2026 | 2027



ÉDITORIAL

Nous souhaitons à toutes et tous les élèves romainvillois-es une excellente rentrée scolaire, faite de découvertes, de réussites et de beaux projets.

Depuis plusieurs années, nous investissons dans une école publique plus accueillante et plus attentive au bien-être des enfants. Cette année, la distribution gratuite de fournitures scolaires est reconduite et la généralisation de notre restauration scolaire bio, local et fait maison se poursuit avec l'ouverture de la cantine des écoles Henri Barbusse, Charlie Chaplin et Jean Charcot. Les travaux de la cuisine des écoles Fraternité et Jeanne Gallèpe sont engagés pour une livraison en septembre 2027.

Cette année marque également, dans un contexte national qui en a démontré la nécessité, une nouvelle étape de notre engagement pour la protection des enfants. Une cellule d'écoute et de signalement sera mise à la disposition des familles dès la rentrée, les équipes seront renforcées et tous·tes les agent·es intervenant auprès des enfants bénéficieront d'une formation obligatoire dès septembre, complétée par trois journées pédagogiques. Des Assises seront lancées pour penser l'évolution du temps libre de l'enfant et renforcer la qualité de l'encadrement, la prévention et la protection de tous les enfants.

Enfin, face à la multiplication des épisodes de fortes chaleurs, pour lesquelles nous avons déployé cet été des moyens d'urgence, nous poursuivrons l'adaptation de nos écoles afin d'améliorer durablement le confort des enfants et des équipes, et de préparer notre patrimoine scolaire aux défis du changement climatique.

Parce que chaque enfant mérite les meilleures conditions pour grandir, apprendre et s'épanouir, nous renforcerons notre engagement en faveur d'une école publique qui protège, inclut et émancipe.

Lennie NICOLLET

Maire-adjoint
Éducation, Offre périscolaire,
Réussite éducative, Petite-enfance

François DECHY

Maire

Contacts des écoles

Maternelles

Marcel Cachin

35, rue Madeleine Odru
01 71 86 60 12
mater.marcel.cachin93230@gmail.com

Danielle Casanova

11, avenue de Verdun
01 49 15 55 41
ce.0930528u@ac-creteil.fr

Charlie Chaplin

79, rue Jean Jaurès
01 71 86 60 34
ce.0932003x@ac-creteil.fr

Jean Charcot

4, rue Jean Charcot
01 71 86 60 28
ce.0930469e@ac-creteil.fr

Maryse Bastié

11, rue des Fontaines
01 49 15 55 76
ce.0931518v@ac-creteil.fr

Jeanne Gallèpe

3, rue Louis Aubin
01 49 20 93 57
ce.0930481t@ac-creteil.fr

Véronique et Florestan

1, place André Léonet
01 41 83 18 41
ce.0931063a@ac-creteil.fr

Élémentaires

Henri Barbusse

2, rue Jean Charcot
01 71 86 60 27
ce.0930193e@ac-creteil.fr

Marcel Cachin

35, rue Madeleine Odru
01 71 86 60 13
ce.0930539f@ac-creteil.fr

Jean Charcot

2, rue Jean Charcot
01 71 86 60 25
ce.0930318r@ac-creteil.fr

Fraternité

5, rue Louis Aubin
01 49 20 93 83
ce.0930188z@ac-creteil.fr

Langevin-Wallon

36, rue des Chantaloups
01 49 15 56 78
ce.0930159t@ac-creteil.fr

Gabriel Péri

26, avenue Paul
Vaillant-Couturier
01 71 86 60 39
ce.0931304m@ac-creteil.fr

Paul Vaillant-Couturier

26, avenue Paul
Vaillant-Couturier
01 71 86 60 38
ce.0931305n@ac-creteil.fr

Maryse Bastié

11, rue des Fontaines
01 49 15 55 84
0932681j@ac-creteil.fr

Primaire

Hannah Arendt

22, rue des Chantaloups
01 49 15 56 35
ce.0932740y@ac-creteil.fr

SOMMAIRE

- P3** | Editorial
- P4** | Contacts des écoles
- P6** | La journée d'un·e écolier·ère
- P7** | Avant l'école
- P8** | Sur le temps scolaire
- P12** | Sur le temps méridien
- P14** | Après l'école
- P16** | Les activités du mercredi en accueils de loisirs
- P20** | En vacances
- P22** | Accueil des enfants porteur·euse·s de handicap aux activités périscolaires
- P23** | Le projet éducatif
- P24** | Inscriptions
 - | Quotient familial
 - | Démarches en ligne et informations
 - | Tarifs

Journée d'un·une écolier·ère



Horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

De 8h30 ⁽¹⁾ à 12h et de 13h30 à 16h ⁽²⁾

*⁽¹⁾ 8h40 et ⁽²⁾ 16h10 dans les écoles Maryse Bastié élémentaire et maternelle,
Charlie Chaplin maternelle, Danielle Casanova maternelle*

Horaires du périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

• **Accueil du matin à partir de 7h30***

**arrivée possible jusqu'à 8h15 (8h25 dans les écoles maternelles
Charlie Chaplin et Danielle Casanova et le groupe scolaire Maryse Bastié)*

• **Pause méridienne de 12h à 13h20**

• **Accueil du soir jusqu'à 18h30**

Mercredi :

De 7h30 à 18h30

Avant l'école



L'accueil du matin est assuré en maternelle et en élémentaire par les équipes municipales d'animation.

Des activités calmes sont proposées aux enfants :
jeux coopératifs,
bibliothèque,
lecture de contes,
dessins...

Sur le temps scolaire



La citoyenneté et la solidarité à l'école

Le Conseil municipal des enfants

Depuis la rentrée 2022, le conseil des enfants réunit des élèves de CM1 et CM2, de toutes les écoles élémentaires de la ville. Les ambassadeurs-ri-ce-s ont été choisi-e-s parmi des enfants volontaires à la rentrée par tirage au sort et sont nommé-e-s pour deux années consécutives. Elles et ils participent ensuite à deux séances plénières leur permettant de soumettre des améliorations d'aménagement ou de fonctionnement au sein de leur école, de leur quartier ou de la ville, et de proposer des actions collectives.

Informations :

Direction de l'Éducation et de la Petite-enfance
education@ville-romainville.fr - 01 49 15 55 50

Les sorties scolaires

Deux cars municipaux sont dédiés à l'organisation des sorties scolaires (dont piscine) soit près de 200 sorties scolaires par an. Des tickets de métros sont également mis à disposition des écoles.

Les fournitures de rentrée des élèves du CP au CM2

Un livre est offert par la Municipalité aux enfants des écoles maternelles.

Un sac de rentrée est distribué à chaque élève des écoles élémentaires.

Les classes de découverte

La Ville offre école la possibilité d'organiser des classes de neige, de mer ou de découverte de la nature pour les CM2. Elle organise l'ensemble de la prestation sur la base du projet pédagogique rédigé par les enseignants. La Ville assure la prise en charge de 85 % du coût (15% étant à la charge des familles en fonction du quotient familiale) pour une dépense annuelle de 238 000 € TTC.

Le sport à l'école

Des séances de natation

Des séances de natation sont mises en place à la piscine Jean Guimier, en partenariat avec Est Ensemble. Bien que l'activité piscine pendant le temps scolaire ne soit obligatoire qu'au cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e), ces cycles trimestriels de natation concernent les classes du CP au CM2 en élémentaire (environ 12 séances). Des stages de renforcement (stages Massé) sont organisés à destination des CM1 afin d'améliorer les résultats à l'examen du savoir-nager.

Le sport pour tous-tes

Des activités sportives sont proposées tout au long de l'année par des éducateur-ri-ce-s sportif-ve-s, en lien avec les conseiller-ère-s pédagogiques de circonscription, pour les enfants des écoles élémentaires. Dans ce cadre, la Ville met à disposition ses complexes sportifs (Jean Guimier, Colette Besson, Baldit et Alice Milliat).

Savoir rouler à vélo

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces et de l'éducation à la sécurité routière, la Ville de Romainville propose aux élèves de CM2 le programme national « Savoir Rouler à Vélo » (SRV). Gratuit et ouvert à tou-te-s les classes de CM2 des écoles de la ville, ce dispositif s'étend sur 10 demi-journées. Il permet à chaque enfant d'acquérir une réelle autonomie à vélo avant son entrée au collège en alliant technique, sensibilisation aux règles de circulation et mise en situation sur voirie.

La dotation budgétaire aux écoles

En 2025, la Ville accordera 160 000 € de dotation budgétaire aux écoles permettant l'achat de papier, fournitures de classes et de livres scolaires soit un montant de 36 € et 42 € par élève respectivement en maternelle et en élémentaire.

Les livres de Noël des écoles maternelles

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la lecture, la Ville offre un livre à chaque enfant des écoles maternelles en fin d'année civile.



La culture à l'école

Les résidences d'artistes, projets artistiques, les sorties culturelles

Des parcours artistiques et culturels à l'année sont programmés au travers de résidences d'artistes en établissement scolaires élémentaires : ateliers de pratiques artistiques, sorties aux spectacles à Romainville, mais aussi dans les grands équipements rayonnants notre territoire (Philharmonie de Paris, Théâtre des Bergeries, Théâtre du garde-chasse, Chaillot...).

La médiathèque Romain Rolland

La médiathèque accueille les classes de la petite section de maternelle au CM2, sur rendez-vous. Ainsi, les enfants peuvent emprunter des livres, faire des visites découverte, thématiques ou d'expositions, sous la responsabilité de leur enseignant.

Le dispositif « Classe idée »

La Maison de la Philo mène des ateliers philosophiques dans les établissements scolaires grâce au dispositif Classes Idées. Ces ateliers sont animés par les membres de l'équipe de la Maison de la Philo. Expérimenté-e-s, elles et ils ont toutes et tous été formé-e-s à la fois à la pédagogie et à la pratique philosophique, en classe ou à la Maison de la Philo et mêlent discussion, jeux, exercices et lectures.

- **Classe IdéeCouverte formule « initiation » :**
7 séances (période de vacances à vacances)
- **Classe IdéeXploration formule « approfondissement » :**
14 séances
- **Classe Idée formule « intensive » :**
20 séances (une par semaine d'octobre à mai)



La Cité Maraîchère

Ce tiers-lieu municipal d'agriculture urbaine et de transition alimentaire, vise à sensibiliser petit-e-s et grand-e-s aux enjeux de transition alimentaire, de la nature en ville et au zéro déchet tout en donnant accès à tou-te-s à une production maraîchère locale respectueuse de l'environnement.

Cette année encore, des ateliers dédiés à la transition écologique et solidaire sont proposés gratuitement aux écoles.

Plus d'informations : lacitemaraichere.com

La prévention à l'école

Le Centre municipal de santé (CMS)

Les équipes du CMS interviennent régulièrement dans les écoles romainvilloises à travers des actions de prévention en partenariat avec les équipes enseignantes. Plusieurs thématiques peuvent être abordées comme l'hygiène bucco-dentaire (animations dans les classes et mise en place du brossage pendant le temps méridien pour les grandes sections de maternelle), la prévention de l'obésité et la promotion de l'activité physique, la prévention et la lutte contre les comportements sexistes, les violences...

La Police municipale

Passage du permis piéton, du permis internet, interventions sur le harcèlement, la citoyenneté... la Police municipale mène des actions de prévention dans les écoles élémentaires.

Sur le temps méridien



Des menus équilibrés sont proposés aux enfants, ainsi que des activités périscolaires.

- **En maternelle**, les enfants déjeunent accompagnés des ATSEM et des équipes d'animation de 12h à 12h40 pour la petite section et une partie de la moyenne section. Les enfants en grande section prennent leur repas entre 12h40 et 13h20.
- **En élémentaire**, les enfants sont encadrés par les équipes municipales d'animation. La durée du repas est d'environ 30 mn pour les offices en self et de 35 à 40 mn pour ceux qui fonctionnent en « service à table » (Hannah Arendt, Maryse Bastié, Langevin/Wallon, Jean Charcot et Henri Barbusse).



Les menus sont
> affichés devant
l'école
> consultables
sur le site
tablescommunes.fr

Des cuisines scolaires bio, locales et faites maison !

Une nouvelle cuisine ouvre au sein de l'école Henri Barbusse en septembre 2026. À l'image de la cuisine Maryse Bastié qui a reçu le label Ecocert mention excellence depuis son ouverture, cette nouvelle cuisine s'inscrit dans le programme de transformation du modèle de restauration scolaire des écoles de Romainville :

- Les plats sont concoctés sur place
- Les denrées sont issues de l'agriculture biologique ou de la pêche durable.

Prochaines étapes en 2028 :
Création d'une nouvelle cuisine
sur ce même modèle pour les écoles :
Fraternité en élémentaire et Jeanne Gallèpe
en maternelle.

Les ateliers du midi

Animés par les agent·e·s municipaux·ales (ATSEM, animateur·rice·s, éducateur·rice·s sportif·ve·s, professeur·e·s d'enseignement artistique), les enfants s'inscrivent le jour même en fonction de leurs envies.

Les enfants, en maternelle et en élémentaire, bénéficient à minima d'un choix entre 3 pôles d'activités :

- **Jeux libres**
- **Activités sportives ou motrices** : jeux sportifs, initiation théâtre, chant... (pour les maternel·le·s), pratique encadrée (pour les élémentaires)
- **Activités calmes ou culturelles** : lecture de contes, jeux coopératifs, dessins, danse...



Les menus
des cuisines
Bastié, Barbusse,
Chaplin, Charcot
et leurs allergènes
sont
> consultables sur
le site [espace-citoyens.net/
romainville](http://espace-citoyens.net/romainville)



Le planning des
ateliers du midi
sont
> affichés devant
les écoles
> consultables
sur l'espace
« Démarches en
ligne ».

Après l'école

Accueil du soir maternel : de 16h⁽¹⁾ à 18h30

L'accueil du soir en maternelle est encadré par les équipes municipales d'animation. Il comporte 3 temps :

- **16h⁽¹⁾** : récréation et goûter
- **À partir de 16h45** : activités (arts plastiques, lecture de contes, jeux coopératifs, expression découverte, chant, découverte musicale, jeux libres...
- **Horaires de sortie affichés devant les accueils de loisirs**

⁽¹⁾ 16h10 pour les écoles Charlie Chaplin, Danielle Casanova, Maryse Bastié.

Ateliers-leçons en élémentaire : de 16h⁽²⁾ à 18h30

L'encadrement des enfants est assuré par les équipes d'animation municipales. Il comporte 4 temps selon la classe :

- **16h** : récréation (CP/CE1/CE2/CM2)
- **De 16h15 à 17h** :
 - > **Goûter** fourni par la Ville dans les restaurants scolaires (CP/CE1)
 - > **Atelier-leçons**, aide à l'apprentissage des leçons (CE2/CM1/CM2)
- **De 17h à 17h45** :
 - > **Goûter** fourni par la Ville dans les restaurants scolaires (CE2/CM1/CM2)
 - > **Atelier-leçons**, aide à l'apprentissage des leçons (CP/CE1)
- **De 17h45 à 18h30** : ateliers loisirs pour tous-tes
- **Horaires de sortie affichés devant les accueils de loisirs**

⁽²⁾ 16h10 à l'école Maryse Bastié.



Les plannings des activités des accueils du soir, sont
> affichés devant les écoles
> consultables sur l'espace « Démarches en ligne ».



Soutien scolaire

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Dispositif visant, aux côtés de l'école et des familles, à fournir l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir. Cet accompagnement scolaire se déroule, par niveau, dans les centres sociaux Jacques Brel, Marcel Cachin, Nelson Mandela et Assiad Djebar dans les écoles élémentaires Maryse Bastié et Charcot-Barbusse.

Tarif annuel : 6€

Plus d'informations dans les centres sociaux

Clubs coups de pouce

Dispositif accompagnant les enfants de CP repéré-e-s comme fragiles en lecture et écriture, afin de prévenir l'échec scolaire. Organisés après la classe trois fois par semaine, ces clubs réunissent cinq enfants autour d'un-e animateur-riche ou enseignant-e formé-e, dans une approche ludique et bienveillante.

À titre expérimental, un club « mathématiques » est également proposé en CE1 à l'école Henri Barbusse.

Les activités du mercredi

Les accueils de loisirs adossés aux écoles

De quel accueil maternel dépend mon enfant ?

- > **Charlie Chaplin** : les écoles Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe, Jean Charcot
- > **Marcel Cachin** : l'école Marcel Cachin
- > **Véronique et Florestan** : les écoles Hannah Arendt, Véronique et Florestan
- > **Maryse Bastié** : les écoles Maryse Bastié, Danielle Casanova

De quel accueil élémentaire dépend mon enfant ?

- > **Jean Charcot** : les écoles Jean Charcot, Henri Barbusse, Fraternité
- > **Marcel Cachin** : l'école Marcel Cachin
- > **Maryse Bastié** : les écoles Maryse Bastié, Gabriel Péri, Paul Vaillant-Couturier
- > **Hannah Arendt** : les écoles Hannah Arendt, Langevin/Wallon

Horaires

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30.

- > **Journée avec restauration** ⁽¹⁾ : arrivée jusqu'à 9h et départ à partir de 16h ⁽²⁾
- > **Matin avec restauration** : arrivée jusqu'à 9h et départ à 13h30
- > **Après-midi sans restauration** ⁽¹⁾ : arrivée à 13h30 et départ à partir de 16h ⁽²⁾

⁽¹⁾ avec goûter - ⁽²⁾ si départ avant 16h30 pas de goûter



Les plannings d'activités sont

- > consultables sur l'espace « Démarches en ligne »
- > affichés devant les écoles.



Les centres sociaux

Les centres sociaux Marcel Cachin, Jacques Brel, Nelson Mandela et Assia Djebar proposent tout au long de l'année un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans.

Ces structures offrent un cadre sécurisé, bienveillant et stimulant, favorisant l'épanouissement personnel et la socialisation à travers une grande diversité d'activités sportives (jeux collectifs, sports d'équipe, parcours moteurs, activités de plein air), culturelles (ateliers théâtre, musique, danse, découverte des cultures du monde), éducatives (ateliers scientifiques, sensibilisation à l'environnement) et créatives (arts plastiques, bricolage, couture, jardinage).

Les centres sociaux s'inscrivent dans une démarche de citoyenneté active, en valorisant la participation des enfants et des jeunes afin de favoriser leur autonomie.

Horaires

- > **Mercredi** : de 14h à 17h30
- > **Samedi** (uniquement centre social Marcel Cachin) : de 14h à 17h30
- > **Vacances** : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30



> Le centre de loisirs du mercredi

Les activités sont proposées et conduites par les équipes d'animation municipales. Le programme évolue chaque semaine. Les enfants choisissent leurs activités le jour même en fonction de leurs envies.

Et aussi...

D'autres structures municipales proposent des activités aux enfants le mercredi.

Les écoles municipales des sports, des arts et des savoirs

Ateliers d'initiation à de nombreuses pratiques et disciplines notamment le mercredi après 16h.

> Inscriptions début septembre

La médiathèque Romain Rolland

Elle met à disposition 30 000 documents pour la jeunesse :

romans, albums, BD et mangas, musique, films, revues et magazines. Une programmation régulière de spectacles, lectures de contes, ateliers...

> Entrée libre

Le Pavillon

Il programme tout au long de l'année des spectacles jeune public, notamment le mercredi après-midi.

Programmation à découvrir dans la brochure de la Saison culturelle disponible dans les lieux publics à partir de la rentrée.

La Maison de la Philo

Débats, jeux, histoires, dessins :

elle propose chaque semaine des activités aux enfants.

> Inscriptions

maisondelaphilo@ville-romainville.fr
et au 01 71 86 60 20

Les centres sociaux

Assia Djebbar, Marcel Cachin, Jacques Brel et Nelson Mandela.

Ils proposent des activités éducatives, sportives, culturelles et de loisirs à la demi-journée et le mercredi après-midi. La programmation est disponible tout au long de l'année sur place, dans chaque centre social.

Horaires

> Mercredi de 14h à 17h30

> Pendant les vacances du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30



En vacances



Pendant les congés scolaires, la Ville propose des activités au choix : dans ses accueils de loisirs, au centre sportif Oxygène (vacances d'automne, de printemps et au mois de juillet) ou des séjours (4/16 ans) pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été.



Cette organisation peut évoluer en fonction des périodes et du nombre d'inscrit·e·s.

Les accueils de loisirs

Comme le mercredi, ils accueillent les enfants de 7h30 à 18h30. L'encadrement est assuré par les équipes municipales d'animation. Les arrivées sont échelonnées jusqu'à 9h et les départs sont possibles dès 16h45. Les inscriptions sont uniquement en journée complète.

La répartition des enfants dans les accueils de loisirs est différente de celle en période scolaire :

Pour les maternel-le-s

- **Charlie Chaplin :** Charlie Chaplin, Jeanne Gallèpe, Jean Charcot
- **Marcel Cachin :** Danielle Casanova, Maryse Bastié, Marcel Cachin,
- **Hannah Arendt :** Hannah Arendt, Véronique et Florestan, Maryse Bastié

Pour les élémentaires

- **Jean Charcot :** Fraternité, Henri Barbusse, Jean Charcot
- **Marcel Cachin :** Marcel Cachin, Gabriel Péri, Paul Vaillant-Couturier, Maryse Bastié
- **Hannah Arendt :** Hannah Arendt, Langevin/Wallon



Les centres sociaux

Les centres sociaux Marcel Cachin, Jacques Brel, Nelson Mandela et Assia Djebar proposent tout au long de l'année un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants et aux jeunes de 6 à 17 ans.

Horaires

> Pendant les vacances

du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30

Le centre sportif Oxygène

Adossé à l'accueil de loisirs Jean Charcot, il propose une offre dédiée à la pratique sportive encadrée par des intervenant·e·s sportif·ve·s qualifié·e·s. Le projet pédagogique se fonde sur l'initiation à différentes pratiques sportives.

Horaires

> Arrivée échelonnée entre 7h30 et 8h30

(8h lundi, vendredi, jours de sortie).

> Inscriptions

À la semaine.

Les séjours vacances

De nombreuses destinations sont proposées tous les ans pour les enfants, les jeunes, ou pour les familles.



Accueil des enfants porteur-euse-s de handicap aux activités municipales

L'inclusion des enfants porteur-euse-s de handicap au sein des activités péri et extrascolaires constitue une priorité de l'action municipale. Afin de faciliter l'intégration et la participation des enfants concerné-e-s, la Ville a mis en place une porte d'entrée unique pour les familles dans le cadre d'une action partiellement financée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis (Caf).

Pour prendre un rendez-vous :
education@ville-romainville.fr

En fonction du souhait des familles, des besoins de l'enfant et des capacités des services municipaux, un protocole d'accompagnement individualisé et adapté à la situation de l'enfant est mis en place en concertation.

La Ville de Romainville a instauré en février 2025 une tarification spécifique (dégrèvement de 50 %) pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Le projet éducatif

Le plan d'actions territorial

Le Plan d'actions du Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2027 adopté par la Ville de Romainville traduit l'engagement de la Municipalité pour une éducation locale ambitieuse, inclusive et partagée. Il comprend plus de 150 actions concrètes portées en coordination avec les acteurs éducatifs du territoire et vise à renforcer la cohérence et la continuité des parcours éducatifs de l'enfant. Il incarne une politique éducative territoriale vivante, évolutive et profondément ancrée dans les besoins des familles romainvilloises.

Perspectives en matière d'équipement scolaire :

- Construction d'un lycée d'enseignement général dont l'ouverture est programmée en 2028.
- Travaux d'une nouvelle école de 16 classes au Bas-Pays engagés en février 2026.
- Négociations engagées avec le Conseil départemental pour la création d'un troisième collège au Bas-Pays.

La Cité éducative

La Cité éducative est un dispositif d'excellence porté conjointement par l'État et la Ville de Romainville pour renforcer l'accompagnement des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs – familles, collectivités, associations, institutions – autour d'un objectif commun : garantir la réussite de tous et l'égalité des chances.

Dotée d'un financement de 1 025 millions d'euros, elle soutient des actions concrètes en matière de parentalité, de réussite scolaire, d'ouverture culturelle et d'insertion. Ce programme ambitieux vise à construire une continuité éducative solide, inclusive et partagée sur tout le territoire concerné.

La Ville de Romainville a obtenu en 2025 le renouvellement de la labellisation "Cité éducative" pour la période 2025-2027.

Elle s'accompagne d'un élargissement du périmètre à l'ensemble des QPV de la commune et d'un engagement financier de l'État de 1 025 000 € pour les trois prochaines années qui contribuera au financement de la réussite éducative des Romainvillois-es de moins de 25 ans.

- Inscriptions
- Quotient familial
- Démarches en ligne et informations
- Tarifs

Inscriptions

> À l'école

Sont concerné-e-s les enfants né-e-s en 2023 scolarisés pour la première fois en classe de petite section à la rentrée 2026 et les futur-e-s Romainvillois-es qui effectueront une première inscription dans l'une des écoles communales à la rentrée 2026.

Dossier d'inscription

téléchargeable sur ville-romainville.fr rubrique « Mon service public > Éducation > inscriptions scolaires » et disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

> Ce dossier et l'ensemble des justificatifs doivent être déposés au Guichet unique de l'Hôtel de Ville accompagnés du formulaire de calcul du quotient familial.



Les enfants âgé-e-s de 6 ans et scolarisé-e-s en grande section dans une école maternelle de Romainville sont automatiquement inscrit-e-s à l'école élémentaire (sans démarche préalable).

> Aux activités périscolaires

Inscriptions en remplissant la fiche d'autorisation parentale, téléchargeable sur ville-romainville.fr rubrique « Démarches en ligne » ou à retirer auprès des équipes d'animation dans les écoles et à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Réservation et règlement

Pour réserver et prépayer (entre le 15 et le 29 du mois précédent l'activité ⁽¹⁾ choisie), deux solutions :

- > En ligne via votre espace « Démarches en ligne »
- > Au Guichet unique de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et le samedi de 9h à 11h45.

⁽¹⁾ Entre le 15 et le 29 mai pour les accueils de loisirs en juillet.

Entre le 15 mai et le 15 juin pour les accueils de loisirs en août.



Attention, les activités fréquentées sans inscription préalable sont majorées de 50 % facturé au début du mois suivant.

> À la restauration scolaire

Il n'est pas nécessaire de réserver et prépayer la restauration scolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis. La facture est calculée en fin de mois sur la base des repas consommés. Il n'y a aucune majoration.

Une demande de « cas particulier » peut être adressée par les familles si leur activité professionnelle ne leur permet pas d'anticiper leurs besoins en matière de service de garde.

Ce statut permet à la famille de pouvoir inscrire leur-s enfant-s aux activités sans prépaiement obligatoire ni majoration. Les demandes sont à adresser par mail : education@ville-romainville.fr

> Aux centres sociaux

Pour les mercredis et les vacances scolaires, une inscription annuelle est à réaliser au Guichet unique en mairie.

Documents à fournir

- > Fiche d'inscription auprès du Guichet unique
- > Autorisation parentale (après inscription auprès du centre social)
- > Fiche sanitaire à remplir pour chaque centre fréquenté (après inscription auprès du centre social)

Forfait annuel 18 €.



> Aux Écoles municipales des arts, des sports et des savoirs (EMASS)

Les préinscriptions se déroulent du 17 août au 4 septembre 2026.

> En ligne
espace-citoyens.net/romainville

> En mairie
Les fiches de préinscription peuvent être téléchargées sur ville-romainville.fr ou retirées aux accueils de l'Hôtel de Ville ou des centres sociaux. Elles peuvent être déposées, complétées, sur ces mêmes sites, au plus tard le 3 septembre.

> Au Forum de rentrée samedi 5 septembre 2026 de 10h à 17h.

Des fiches de préinscription seront à disposition sur le stand des services municipaux (situé sur le parvis de l'Hôtel de Ville).

Confirmation des inscriptions et paiement

Les places seront définitivement attribuées au cours de la semaine du 7 septembre 2026. Les bénéficiaires en seront informés par courriel et courrier.

Lorsque le nombre de demandes est supérieur à celui des places disponibles, les critères de priorité suivants sont adoptés :

1. Priorité aux Romainvillois-es
2. Familles n'ayant pas bénéficié d'une inscription sur les ateliers du temps libre l'an passé
3. Une seule inscription par enfant
4. Tirage au sort

L'inscription devient définitive après son paiement, au plus tard le 25 septembre. Il peut être effectué :

> En ligne
espace-citoyens.net/romainville

> En mairie auprès du **Guichet unique**, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et les samedis de 9h à 11h45

> Au centre Oxygène

Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles auprès du Guichet unique ou sur ville-romainville.fr rubrique « Démarches en ligne »

> Aux séjours vacances

Inscriptions

- > Du 30 novembre au 27 décembre 2026 pour les vacances d'hiver
- > Du 4 janvier au 1^{er} mars 2027 pour les vacances de printemps
- > Du 1^{er} mars au 30 avril 2027 pour les vacances d'été

Quotient familial

Tous les tarifs des activités sont calculés en fonction du quotient familial. Celui-ci est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre et doit être recalculé pour l'année suivante entre la date de réception de votre avis d'imposition de l'année N-1 et le 31 décembre. À défaut, le tarif maximal est appliqué.

Comment le faire calculer ?

- > Au Guichet unique de l'Hôtel de Ville
- > Sur l'espace « Démarches en ligne »
- > Par correspondance à l'aide du formulaire à télécharger sur ville-romainville.fr

Documents à fournir

- > L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année (N-1). Les deux avis pour les couples non mariés
- > Les 3 derniers bulletins de salaire des deux parents
- > La dernière attestation de paiement des prestations familiales (Caf)
- > Le livret de famille



Modification de la composition de votre foyer (naissance, adoption, mariage, divorce, séparation, décès), de votre situation professionnelle (perte ou reprise d'emploi) ?

Pensez à refaire calculer votre quotient familial en cours d'année. Aucun effet rétroactif n'est appliqué. La modification intervient lors de la facture suivante.

Démarches en ligne et informations

espace-citoyens.net/romainville

Il vous permet de :

- > De consulter les informations relatives au fonctionnement des accueils de loisirs, des séjours...
- > D'inscrire vos enfants aux activités périscolaires, centres de loisirs, séjours...
- > De payer vos factures en ligne.

Inscription

1. Créez votre espace sur : espace-citoyens.net/romainville
2. Activez-le en renseignant la « clé enfance » que vous trouverez sur vos factures (restauration, accueil de loisirs) ou demandez-la auprès du Guichet unique de l'Hôtel de Ville ou par courriel à education@ville-romainville.fr



Cet espace constitue le moyen le plus facile pour inscrire votre enfant aux activités et vous tenir informé.

Guichet unique de l'Hôtel de Ville

Il vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45 et les samedis de 9h à 11h45.

Il vous permet de :

- > Réaliser les inscriptions scolaires
- > Inscrire vos enfants aux activités périscolaires et activités municipales
- > Régler vos factures
- > Mettre à jour votre quotient familial
- > Effectuer vos autres démarches administratives (pièce d'identité, inscription électorale...).

La direction de la Petite-enfance et de l'Éducation est votre interlocutrice, pour tout autre question :
01 49 15 55 00
education@ville-romainville.fr

Tarifs

1. Restauration, accueils du matin et du soir (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

Quotient familial	Restauration	Accueil du matin	Accueil du soir (3)
	Unité (1)	Unité (2)	Unité (2)
Tarifs hors commune	6,50 €	2,00 €	4,00 €
Tranche 1	0,69 €	1,25 €	2,05 €
Tranche 2	1,05 €	1,25 €	2,05 €
Tranche 3	1,20 €	1,25 €	2,05 €
Tranche 4	1,91 €	1,30 €	2,15 €
Tranche 5	2,63 €	1,30 €	2,15 €
Tranche 6	3,15 €	1,30 €	2,15 €
Tranche 7	3,56 €	1,35 €	2,30 €
Tranche 8	4,08 €	1,35 €	2,30 €
Tranche 9	4,48 €	1,35 €	2,30 €

- (1) sans réservation ni prépaiement obligatoires
(2) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50% - (3) avec goûter

2. Accueils de loisirs maternels et élémentaires du mercredi

Quotient familial	Restauration mercredi	Demi-journée (matin ou après-midi) (2)	Journée complète (3)
	Unité (1)	Demi-journée (1)	Journée (1)
Tarifs hors commune	6,50 €	9,00 €	23,50 €
Tranche 1	0,69 €	1,50 €	3,60 €
Tranche 2	1,05 €	1,60 €	4,30 €
Tranche 3	1,20 €	2,00 €	5,10 €
Tranche 4	1,91 €	2,50 €	6,90 €
Tranche 5	2,63 €	2,60 €	7,70 €
Tranche 6	3,15 €	3,60 €	10,30 €
Tranche 7	3,56 €	4,70 €	12,90 €
Tranche 8	4,08 €	5,40 €	14,60 €
Tranche 9	4,48 €	6,00 €	16,30 €

- (1) avec réservation et prépaiement obligatoires - à défaut majoration de 50%
(2) sans restauration et avec goûter - (3) avec restauration et goûter

3. Accueils de loisirs vacances scolaires

Quotient familial	Accueil de loisirs vacances (2)	Accueil de loisirs vacances PAI (3)
	Journée (1)	Journée PAI (3)
Tarifs hors commune	23,50 €	18,00 €
Tranche 1	3,60 €	2,90 €
Tranche 2	4,30 €	3,30 €
Tranche 3	5,10 €	3,90 €
Tranche 4	6,90 €	5,10 €
Tranche 5	7,70 €	5,20 €
Tranche 6	10,30 €	7,30 €
Tranche 7	12,90 €	9,40 €
Tranche 8	14,60 €	10,70 €
Tranche 9	16,30 €	12,00 €

- (1) réservation et prépaiement obligatoires - (2) avec restauration et goûter
(3) PAI alimentaire uniquement - repas et goûter à la charge de la famille



Notes



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026 | 2027

Rentrée des élèves

Mardi 1^{er} septembre 2026

Vacances de la Toussaint

Du samedi 17 octobre
au dimanche 1^{er} novembre 2026

Vacances de Noël

Du samedi 19 décembre 2026
au dimanche 3 janvier 2027

Vacances d'hiver

Du samedi 6 février
au dimanche 21 février 2027

Vacances de printemps

Du samedi 3 avril
au dimanche 18 avril 2027

Vacances d'été

Fin des cours samedi 3 juillet 2027

FORUM DE RENTRÉE

Samedi 5 septembre 2026 de 10h à 17h